



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 02 juin 2017 à 18h30

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GUIMONT Yves

Absent : Alain GALY

Procuration : Alain GALY à Bernard DEFFARGES

GUIMONT Yves est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- *Décision modificative*
- *Création de poste*
- *Délibération modification statuts SDE09*
- *Demande Monsieur ALGRIN : autorisation travaux sur chemin rural*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'ajout à l'ordre du jour de la démission du 25 mai 2017 de Madame Marianne MASMÉJEAN, Conseillère municipale. Le conseil prend acte de cette démission.

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre à l'ordre du jour, la demande émise par Diane SOLOGNE. Le conseil approuve.

➤ Décision modificative

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 001 du budget des logements sociaux 2017 doivent être inscrits sous l'article 2131, il est donc nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative. Le Maire invite le conseil municipal à voter cette modification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote le réajustement des comptes.

➤ Création de poste

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Considérant que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14-07-2017, Filière : administrative, Cadre d'emploi : adjoints administratifs territoriaux, Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : ancien effectif, 0. Nouvel effectif, 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre12, article 6411.



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 02 juin 2017 à 18h30

➤ **Délibération modification statuts SDE09**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège réuni le 7 avril 2017 en assemblée générale s'est prononcé favorablement pour modifier les statuts du SDE09. La modification statutaire proposée concerne principalement :

- Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1^{er} janvier 2017.

- Acter le SDE09 comme Syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte :

- La distribution publique de chaleur et de froid- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires
- -Acter la représentation des EPCI au Syndicat par un délégué
- L'éclairage public travaux neufs et entretien dédié aux EPCI

- Compléter l'article 10 qui évoque les recettes budgétaires du Syndicat au regard des modifications apportées notamment les fonds de concours.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts. Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire décide d'approuver les modifications statutaires proposées et d'adopter les statuts joints à la présente délibération

➤ **Demande Monsieur ALGRIN concernant des travaux sur chemin rural**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande écrite faite par Monsieur ALGRIN concernant l'enlèvement d'une roche en bordure gauche du chemin rural dit du Sarradeil face à l'immeuble ALGRIN. Après visite des lieux, il pourrait être donné un avis favorable à la condition expresse qu'il soit d'abord procédé au calage du roc vertical actuellement tenu par la roche à retirer et remise en état de l'assise du chemin. Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire décide d'autoriser Monsieur ALGRIN à procéder, à ses frais, à l'enlèvement de la roche selon les conditions énoncées ci-dessus

➤ **Vente parcelle à Diane SOLOGNE**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la lettre de Madame Diane SOLOGNE, remise en mairie le 2 juin 2017 qui désire acquérir la parcelle communale cadastrée A246 d'une surface de 151 m² au lieu-dit Gourbit village jouxtant sa propriété pour un montant de 580€ (cinq cent quatre-vingt euros). Monsieur le Maire explique au Conseil que cette parcelle en partie enclavée et dont l'accès ne peut se faire que par servitude privée pourrait être cédée au prix proposé correspondant à l'estimation communale. Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire décide d'accorder la vente de la parcelle communale cadastrée A246 à Madame Diane SOLOGNE au prix proposé de 580€.

➤ **Questions diverses**

Pas de questions

Fin du Conseil Municipal vers 19h30